



DESTINATAIRES : Tous les utilisateurs des laboratoires des trois CISSS de la Montérégie

EXPÉDITEUR : Dominique Savard, coordonnatrice administrative des laboratoires
Sébastien Bérubé-Couture, coordonnateur administratif des laboratoires
Direction régionale des laboratoires

DATE : Le 15 avril 2026

OBJET : **Vérification des dates d'expiration sur les tubes et milieux de transport de prélèvements**

Afin de répondre aux normes de qualité en vigueur, le laboratoire demande d'apporter une attention particulière à la date d'expiration présente sur tous **les tubes de prélèvements sanguins** utilisés ainsi que sur **les contenants de prélèvement pour certaines analyses**, tels les milieux de transport ci-dessous :

- La recherche de sang occulte dans les selles (RSOSI/Fit-test) :



- La détection de *Neisseria gonorrhoeae* et Chlamydia par PCR (tube Aptima) :



- La détection du Virus du papillome humain (VPH) :



Puisque certaines analyses sont effectuées dans un laboratoire sous-traitant, nous vous demandons de ne pas utiliser de tubes de prélèvement sanguin dont la date d'expiration arrive à échéance dans un délai **de moins d'une semaine**. De plus, ne pas utiliser les contenants de prélèvements, si la date d'expiration arrive à échéance dans les **six semaines pour les RSOSI, quatre semaines pour les VPH** et **deux semaines pour les tubes Aptima** suivant le prélèvement.

Il est important de mentionner qu'au moment de l'analyse du spécimen par le laboratoire sous-traitant, celui-ci vérifie la date d'expiration et est dans l'obligation de refuser par non-conformité les spécimens expirés.

Nous espérons, avec cette communication, limiter le refus des spécimens à cause du délai d'acheminement et de traitement au laboratoire sous-traitant.

Merci de votre collaboration.